



Acompte versé à un concessionnaire

Par izzy57, le 05/09/2011 à 19:24

Bonjour,

je suis étudiant et je veux m'acheter une voiture pour pouvoir aller travailler. J'ai été chez un concessionnaire pour voir les voitures d'occasion. Le responsable m'a montré une voiture qui m'a beaucoup plu. Laissant passer une semaine en attendant l'acceptation d'un crédit à ma banque, j'ai rappelé la concession pour savoir comment faire pour réserver la voiture. On m'a dit que je devais verser un acompte pour la réserver. J'ai été donner 50 euros en liquide et j'ai signé un reçu pour le versement de l'acompte mais sans avoir récupéré de double et le même jour j'ai demandé si je pouvais essayer le véhicule. Le responsable m'a dit qu'il ne pouvait pas en raison du sous effectif de la concession. Il m'a dit de repasser la semaine suivante. Je suis revenu 4 jours plus tard, alors qu'il était au courant de ma venue il m'a dit qu'il était toujours impossible de l'essayer car il ne l'avait pas sorti du parking, et m'a redonné un troisième rendez-vous 3 jours plus tard. Je suis donc revenu et cette fois il m'annonce qu'ils ont perdu les clés de la voiture que j'étais censé acheter, mais que tout de même il pouvait quand même l'ouvrir grâce à une clé d'un autre modèle. Devenant impatient, j'ai visité d'autres concessions et je suis tombé sur une bonne occasion que j'ai pu essayer. Je suis donc retourné à la concession pour savoir s'il était possible de récupérer mon acompte, et le responsable m'a dit que non. Je ne m'y connais pas du tout en droit, mais je veux savoir si la concession est dans son droit en gardant mon acompte et si elle n'était pas tenue de me faire essayer le véhicule avant l'achat du moins pendant la période de rétractation si jamais il y en a une. Que dois-je faire?

merci de m'aider,
cordialement